

Les négociations climatiques internationales à l'aune de la conférence de Durban

Déclaration du groupe de la CGT

La CGT, qui revendique un développement humain durable, partage la plupart des constats contenus dans l'avis présenté aujourd'hui et notamment la nécessité de se saisir des contraintes liées au changement climatique pour repenser notre modèle économique, à l'aune de la crise systémique qu'il traverse actuellement. À l'instar du rapport *Stiglitz*, l'avis souligne d'ailleurs l'importance de prendre en compte, en plus du PIB, d'autres indicateurs et la nécessité de sortir d'une vision court termiste de l'économie. En changer les fondements reste incontournable pour contenir le réchauffement climatique, permettre une adaptation des pays les plus vulnérables et garantir les financements. Les modalités et les finalités de la production sont en cause.

La transition juste de l'économie ne peut se conduire sans les entreprises qui soient socialement et environnementalement responsables. Cela nécessite donc d'en revoir la gouvernance par l'instauration de nouveaux droits d'information, d'intervention et de contrôle pour les salariés. L'avis des salariés sur les reconversions d'emplois, la formation et la reconnaissance des qualifications doit être pris en compte pour assurer une transition juste vers une économie bas carbone. Il serait inconcevable que les contraintes liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre puissent servir de prétexte pour externaliser voire délocaliser la production industrielle, à l'heure où les relocalisations industrielles représentent un enjeu considérable. Enfin, il ne faut pas oublier le rôle de la puissance publique (État, collectivités territoriales) dans la préparation de la transition juste. Ce rôle est fondamental, tant d'un point de vue d'incitation et de régulation qu'en termes d'éducation, de formation.

La CGT partage les préconisations de l'avis pour l'amélioration de la gouvernance internationale du climat et le souci d'une implication plus forte de la société civile dans le processus de décision, mais regrette que l'aspect contraignant des conventions d'une future organisation mondiale de l'environnement ne soit pas pointé. En effet, il ne suffit pas de créer une nouvelle institution dont la vocation serait de fédérer les différentes conventions internationales existantes, encore faut-il lui donner les moyens de son action. Afin de remplir les conditions d'une gouvernance mondiale efficace en matière de climat, les cadres internationaux doivent être contraignants, juridiquement opposables et contrôlables.

Enfin, la CGT partage la préconisation de l'avis sur la nécessaire création de ressources nouvelles pour abonder le fonds vert, créé à Cancun, notamment avec l'instauration d'une taxe sur les transactions financières. Pour ce qui est de l'articulation entre fonds vert et aides publiques, la tentation d'un recyclage de l'aide publique

française existante en matière d'environnement est forte, dans un contexte d'austérité budgétaire. Pour la CGT, les fonds climat doivent impérativement conserver leur caractère additionnel. Pour ce faire, l'avis souligne la nécessaire transparence qui devra prévaloir en la matière. Pour la CGT, celle-ci ne peut se concevoir sans un dispositif démocratique de suivi et de contrôle.

La CGT a voté l'avis.